

RISQUES CHIMIQUES : LES RÉFLEXES À ADOPTER

Produits chimiques, poussières ...

Le travail sur chantier ou en atelier vous expose à des produits dangereux et des poussières qu'il ne faut pas négliger. Pour protéger votre santé et celle de vos salariés, adoptez les bons réflexes !

LES RISQUES POUR LA SANTÉ

L'UTILISATION DE PRODUITS CHIMIQUES OU L'EXPOSITION À DES POUSSIÈRES PEUT PRÉSENTER DES RISQUES POUR VOTRE SANTÉ. VOUS DEVEZ ÉVALUER CE RISQUE ET LE TRANSCRIRE DANS VOTRE DOCUMENT UNIQUE.

Les nettoyeurs, décapants, diluants, cires, hydrofuges, imperméabilisants, produits de traitement des mousses, mortiers, colles, résines, durcisseurs, mastics, ... sont des produits fréquemment utilisés dans le cadre de vos activités.

DES RISQUES POUR VOTRE SANTÉ

- Atteintes immédiates :
Affections cutanées (eczéma, éruptions, brûlures,...), oculaires et respiratoires, nausées, maux de tête, diarrhées...
- Atteintes à moyen/long termes :
Allergies chroniques, affection ou insuffisance respiratoire, atteintes d'organes (foie, reins, intestin,...), cancers...

Le risque d'incendie et/ou d'explosion est également à prendre en compte.



LES PRODUITS CANCÉROGÈNES MUTAGÈNES REPROTOXIQUES* (CMR).

Vous et vos salariés pouvez être amenés à utiliser des produits dits « CMR » (ex: colle epoxy, imprégnations à base de solvants...). Du fait de leur dangerosité, vous devez les déclarer au médecin du travail afin qu'il puisse mettre en place un suivi individuel renforcé pour vos salariés exposés. Évoquez, vous aussi, à votre médecin les produits que vous manipulez.

Ces produits ne doivent pas être utilisés par les femmes enceintes ou allaitantes. Pour les travailleurs de moins de 18 ans, les intérimaires et les travailleurs en CDD une dérogation est à prévoir.

** Altère les fonctions de la reproduction.*

CONNAITRE LES RISQUES DES PRODUITS

IL EST INDISPENSABLE DE BIEN CONNAITRE LES PRODUITS UTILISÉS POUR S'EN PROTÉGER. POUR CELA, 2 SUPPORTS SONT INDISPENSABLES : L'ÉTIQUETTE DU PRODUIT ET SA FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ.

L'étiquette permet de renseigner la personne qui utilise / applique le produit, des risques encourus.

Elle contient les informations suivantes :

- nom du produit
- mention d'avertissement «danger» ou «attention»
- nom des substances dangereuses
- mention de danger «H»
- conseil de prudence «P»
- pictogramme de danger
- nom et adresse du fournisseur

Les pictogrammes de dangers :



Je flambe



Je fais flamber



Je ronge



Je tue



J'explose



J'altère la santé



Je nuis gravement à la santé



Je pollue



Je suis sous pression

LA FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ (FDS)

Elle détaille et complète l'étiquetage vis-à-vis des dangers, des risques, de la composition et précise notamment les moyens de prévention à mettre en œuvre pour utiliser les produits. Consultez notamment les rubriques 2 (identification des dangers), 4 (premiers secours) et 8 (contrôle de l'exposition et protection individuelle).

Les FDS doivent être mises à disposition des salariés.

LES BONNES PRATIQUES DE PRÉVENTION

DÉCAPAGE CHIMIQUE / SABLAGE.

Bons réflexes :

- Privilégiez les décapants non étiquetés dangereux ou non inflammables, non corrosifs, non irritants (voir étiquette).
- Limitez la quantité de produits présents sur chantier et au poste de travail.
- Éloignez toute source de chaleur/étincelle/feu lors de l'utilisation de décapants inflammables.
- Pour les travaux intérieurs, aérez les locaux.
- Limitez l'accès à la zone de travail ; en extérieur isolez la zone de travail (balisage, bâchage par exemple).
- Privilégiez un mode d'application limitant les émissions de produit dans l'air et si possible prévoyez des dispositifs d'aspiration à la source.

PENSEZ-Y

Pour le décapage chimique, l'application au rouleau ou à la brosse est moins émissive de particules que la pulvérisation.

- Portez des vêtements couvrants et les équipements de protection adaptés (gants, combinaison, lunettes/écran facial, appareil de protection respiratoire, protections auditives, chaussures de sécurité ou bottes imperméables).

Attention : si vous retirez de la peinture contenant du plomb ou un revêtement contenant de l'amiante, respectez les réglementations en vigueur.



BON À SAVOIR

Il existe différents procédés de décapage : le décapage chimique, le décapage thermique et le décapage mécanique. La méthode employée dépend souvent de la nature du matériau à décapier, ainsi que du type de revêtement et des configurations imposées par le chantier. Soyez vigilant car chaque procédé présente des risques vis-à-vis desquels vous devez vous protéger.

LES BONNES PRATIQUES DE PRÉVENTION

PRÉPARATION CHAUX, MORTIER, ETC.

Bons réflexes :

- Privilégiez des produits moins émissifs (ex : ciment sans poussières).
- Privilégiez l'emploi d'un malaxeur avec capot protecteur et système de récupération/aspiration des poussières.

ENTRETIEN DES MURS (ANTI-GRAFFITI, DÉCONTAMINANT, PROTECTEUR, ...).

Bons réflexes :

- Privilégiez des produits non étiquetés dangereux.
- Privilégiez un mode d'application limitant les émissions de produit dans l'air.



PENSEZ-Y

Pour les nettoyages haute pression il existe des systèmes permettant de réduire la consommation d'eau.

LES RÉPARATIONS ET COLLAGES.

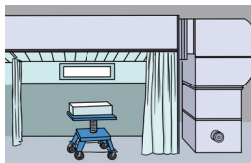
Bons réflexes :

- Privilégiez des produits non étiquetés dangereux.
- Pour les travaux intérieurs, aérez les locaux.

LE RISQUE POUSSIÈRES

CERTAINES DE VOS ACTIVITÉS GÉNÈRENT DES POUSSIÈRES, ADOPTEZ LES BONS GESTES ET PROTÉGEZ-VOUS.

- En atelier, séparez les activités génératrices de poussières des autres zones de travail.
- Sur chantier, limitez la coactivité.
- Assurez l'aération de votre atelier avec une ventilation générale ou prévoir un poste de travail au grand air protégé des intempéries.
- Equipez, si possible, votre atelier d'un système de ventilation ou à minima de cabines avec système d'aspiration.
- Assurez l'entretien régulier du système d'aspiration pour garantir son efficacité.
- Réalisez les découpes avec des outils à main ou à vitesse lente et munis d'un système de captage des poussières.
- Privilégiez le travail à l'humide.
- Pour le nettoyage, privilégiez l'utilisation d'un aspirateur industriel avec filtre adapté (classe H : poussières de silice / classe M : poussières de bois / classe L : pour les autres poussières). Interdisez l'utilisation de la soufflette. Évitez le balai car il remet en suspension toutes les poussières.



PENSEZ-Y

Il existe des sacs scellés pour les aspirateurs qui vous évitent, lorsque vous changez de sac, d'être en contact avec la poussière et de porter un masque



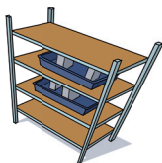
BON À SAVOIR

Les procédés de travail générant des poussières contenant de la silice cristalline, comme le travail de certaines pierres, sont classés cancérigène pour l'UE. Il est indispensable de prendre des mesures de protection collective (aspiration à la source, humidification) et individuelle (masque FFP3 à minima). Vous devez mettre en place des mesures spécifiques comme la surveillance individuelle renforcée pour les salariés exposés. Pour en savoir plus consultez notre guide sur la prévention du risque poussières.

LE STOCKAGE DE VOS PRODUITS

LE STOCKAGE DES PRODUITS DOIT PERMETTRE LEUR BONNE CONSERVATION TOUT EN GARANTISSANT LA SÉCURITÉ DES TRAVAILLEURS.

- Si possible, dans votre entreprise comme sur chantier, dédiez un local pour le stockage des produits, avec une ventilation et un sol étanche.
- Limitez l'accès au stockage et la manipulation des produits au personnel autorisé.
- Affichez les consignes de sécurité (ex : les consignes incendie, les équipements de protection obligatoires, l'interdiction de fumer...).
- Rangez les produits par famille. Faites attention à l'incompatibilité entre les produits. Placez les produits liquides dans des bacs de rétention (la taille du bac de rétention doit être adaptée au volume des contenants).
- Conservez les produits en respectant les indications du fabricant /distributeur. Pour en savoir plus consultez la FDS rubrique 7.
- Veillez à la présence d'un extincteur ABC, de substance absorbante et d'un point d'eau à proximité de la zone de stockage et de transvasement.
- En cas de transvasement d'un produit dans un autre contenant, vous devez réétiqueter le nouveau contenant (mêmes informations que l'étiquette du contenant d'origine). Ne pas utiliser de contenant alimentaire (exemple : bouteille d'eau).
- Dans le véhicule, arrimez vos contenants et placez-les dans des bacs de rétention.



PENSEZ-Y

Il existe des petits bacs de rétention et des conteneurs mobiles pour vos stockages de produits sur chantier.

LA GESTION DE VOS DÉCHETS

LES RÉSIDUS DE PRODUITS CHIMIQUES SONT CONSIDÉRÉS COMME DES DÉCHETS DANGEREUX. VOUS DEVEZ RESPECTER CERTAINES RÈGLES.

Évacuez les déchets régulièrement.

Vous pouvez déposer vos déchets à différents endroits :

- Déchetterie pour les professionnels.
- Déchetterie municipale à condition qu'elle accepte les déchets professionnels.
- Chez vos fournisseurs s'ils les reprennent.

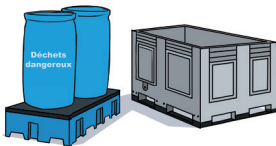
Ou faites appel à un prestataire qui viendra collecter vos déchets.

ATTENTION

Les décharges sauvages, les feux de produits et les déversements dans la nature et le réseau assainissement sont interdits et punissables par la loi.

Vous devez assurer un suivi des déchets par tout document de traçabilité et le conserver au minimum 5 ans (justificatifs de dépôts, factures de la déchetterie, bordereaux de suivi des déchets dangereux BSDD).

Le BSDD est obligatoire pour les produits dangereux.



PROTÉGEZ-VOUS

Pour votre confort et votre sécurité, utilisez, selon votre activité, des équipements de protection individuelle (EPI) adaptés à la nature des travaux à réaliser !



Pour les produits manipulés :
voir FDS

Pour les poussières:
protections respiratoires
équipées de filtres de
classe P2 minimum et
obligatoirement P3 pour les
activités génératrices de silice
ou fibre d'amiante.



À porter dans certaines
situations (ex : malaxage,
décapage haute pression,...)



Casque avec jugulaire
(ex : travail en hauteur).



Voir FDS.
À adapter au produit
manipulé.



Combinaison jetable
(Ex : décapage).



Dès qu'il y a un risque de
projection de produit ou de
poussières dans les yeux.



**SOYEZ VIGILANTS À L'ENTRETIEN
ET AU RENOUVELLEMENT DES EPI.**

EN SAVOIR PLUS



IRIS-ST, pôle prévention des artisans du BTP
et Paysage
www.iris-st.org

OPPBTP
www.preventionbtp.fr

OPPBTP

Avec le soutien de la DGE, de la CNAM et de Béranger
Développement



**TÉLÉCHARGEZ
GRATUITEMENT L'APPLICATION
« IRIS-ST LES MÉMOS »**

